

BONE THERAPEUTICS
Société anonyme ayant fait publiquement appel à l'épargne
Rue Auguste Piccard 37
6041 Gosselies
RPM Hainaut, Division Charleroi
TVA: BE0882.015,654
(la "Société")

**INFORMATIONS SUR LE DROIT DES ACTIONNAIRES DE POSER DES QUESTIONS A
L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE
12 DECEMBRE 2019 A 10:00 HEURES AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE**

En vertu de l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs préalablement à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2019.

L'exercice de ce droit est subordonné aux deux conditions suivantes :

- avoir la qualité d'actionnaire à la date d'enregistrement (le 28 novembre 2019 à minuit) ; et
- avoir informé la Société de l'intention de participer à l'assemblée générale extraordinaire, conformément aux dispositions prévues dans la convocation.

Ces questions peuvent être posées préalablement à l'assemblée générale extraordinaire par courrier ordinaire à l'attention de Madame Stéphanie Patris, Bone Therapeutics, rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies, par courriel à l'adresse generalassembly@bonetherapeutics.com, ou par télécopie au +32 71 12 10 01. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le 06 décembre 2019 à 17h.

Durant l'assemblée générale, les administrateurs répondront aux questions qui auront été posées par les actionnaires par écrit (ou oralement en assemblée) au sujet des points portés à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société ou ses administrateurs.

Les administrateurs peuvent fournir une réponse globale à plusieurs questions ayant le même objet.